

Réunion d'Information Syndicale



MARDI 20 JANVIER 2026

à partir de 16h30

A l'Ecole primaire Le Chambord (Legé)



Les RIS (jusqu'à 9h par an) sont déductibles des 108h annualisées: réunions de cycle, conseils de maîtres, <u>animations pédagogiques</u> (y compris animations «constellations» ou autre animation «obligatoire»!)

Pour déduire ces heures, il suffit de prévenir votre IEN au moins 48h <u>avant la RIS en indiquant quelle</u> animation pédagogique ou réunion vous remplacez par une RIS. (modèle de courrier sur le site snudiFO44)